

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



000101
AN AQ-Sup/AC N°/2024

ATTESTATION D'ACCRÉDITATION

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AN AQ-Sup) ;

Vu le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (AN AQ - Sup) ;

Vu la résolution n°01/2020 adoptée par le Conseil scientifique en sa session du 19 novembre 2020 ;

Vu le rapport général de la session du Conseil scientifique des 18 et 19 septembre 2024 ;

Atteste que le programme de formation de **l'Etablissement privé d'Enseignement supérieur de la Gestion, des Finances et de l'Administration (ENSUP'Afrique)**, aboutissant à la délivrance du diplôme de « **Licence en Administration des Entreprises et des Collectivités** », est accrédité suivant la décision du Conseil scientifique réuni en sa **session des 18 et 19 septembre 2024**, et ce, pour une durée de **cinq (5) ans** à compter de cette date.

La décision susvisée emporte de plein droit l'accréditation du diplôme produit à l'appui de la demande d'accréditation ainsi que celle des diplômes délivrés par la suite, dans la période **du 1^{er} janvier 2021 au 19 septembre 2024**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Résidence Adjilaby Gueye : Sacré Cœur 3 Pyrotechnie Lot N° 101 Dakar : Tel : 33 825 87 37 ; Fax : 33 825 87 37 ; NINEA : 48522250G0 ; Site web : www.anaqsup.sn ; Email : secretariat@anaqsup.sn

Pr Lamine GUEYE